

Je communique avec vous au sujet d'un important enjeu d'équité en matière de santé pour les nouvelles arrivantes, les nouveaux arrivants et les Autochtones : l'accès à des services professionnels d'interprétation lorsqu'ils reçoivent des soins de santé. Les services d'interprétation sont un outil essentiel pour que les prestataires de soins de santé respectent les normes de soins. Lorsqu'aucun service professionnel d'interprétation n'est offert, des membres de la famille, des amies ou amis et du personnel non formé sont appelés à combler cette lacune, ce qui mène à des erreurs médicales, à la parentification des enfants et au non-respect des plans de traitement.

L'Organisation de normes en santé a inclus la prestation de services professionnels d'interprétation dans ses normes d'agrément. Les organismes de soins de santé et les praticiennes et praticiens sont favorables au recours aux interprètes, mais ils ont de la difficulté à trouver et à financer ces services.

J'appuie les principes formulés dans l'exposé de position du Réseau national de navigation pour nos nouveaux arrivants, intitulé [Normes pancanadiennes pour l'équité en matière de santé : Le cas des services d'interprétation provinciaux](#), qui demande aux gouvernements provinciaux de financer des services d'interprétation centralisés pour tous les soins de santé financés par le secteur public. Un tel système est déjà en place au Manitoba et il a été démontré qu'il améliore la satisfaction des prestataires et des patientes et patients, réduit l'utilisation des soins de santé et accroît la sécurité des patients.

Nous exhortons le ministère de la Santé à accorder la priorité à la mise en place (ou à l'élargissement) de services d'interprétation centralisés financés par les provinces afin d'assurer un accès équitable aux soins de santé pour l'ensemble des résidentes et résidents des provinces à tous les points d'intervention. Nous attendons votre réponse avec impatience.

Cordialement,